



Montréal, le 11 juillet 2008

Monsieur Robert A. Morin
Secrétaire général
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

PAR LE FORMULAIRE DU CRTC

Objet : Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-44 – Observations de l’ADISQ en réponse à l’appel aux observations sur la portée d’une prochaine instance dédiée à la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Monsieur le Secrétaire général,

1. L’ADISQ, dont les membres sont responsables de plus de 95 % de la production de disques, de spectacles et de vidéoclips d’artistes canadiens d’expression francophone, désire, par la présente, soumettre les observations suivantes en réponse à l’Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-44 diffusé par le CRTC le 15 mai 2008.
2. L’ADISQ apprécie l’opportunité que lui offre le CRTC de faire connaître ses observations sur les questions qui devraient, selon elle, être abordées aux cours d’une prochaine instance publique qui sera dédiée à la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias.
3. L’ADISQ estime que les questions qui sont mises de l’avant dans l’Avis public CRTC 2008-44 aux paragraphes 25 à 27 couvrent, en grande partie, les enjeux pertinents qui doivent effectivement être examinés dans le cadre de l’instance envisagée.

4. Toute correspondance peut être acheminée par courriel à l'adresse drouin@adisq.com ou par télécopieur au 514.842.7762.
5. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette réponse aux observations déposées en mai dernier, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente aux affaires publiques et
directrice générale,



Solange Drouin